

**En 2017, la France a  
accueilli 8005 Mineurs Non  
Accompagnés de plus qu'en  
2016, total 21013**

écrit par Pascal M | 20 octobre 2018

	Départements	Nombre de MNA supplémentaires, confiés par l'autorité judiciaire, présents au 31/12/2017 par rapport au 31/12/2016	Montant de la compensation (euros)
1	Ain	63	756 000
2	Aisne	82	984 000
3	Allier	107	1 284 000
4	Alpes-de-Haute-Provence	0	-
5	Hautes-Alpes	8	96 000
6	Alpes-Maritimes	98	1 176 000
7	Ardèche	6	72 000
8	Ardennes	17	204 000
9	Ariège	5	60 000
10	Aube	64	768 000
11	Aude	47	564 000
12	Aveyron	40	480 000
13	Bouches-du-Rhône	263	3 156 000
14	Calvados	92	1 104 000
15	Cantal	16	192 000
16	Charente	7	84 000
17	Charente-Maritime	98	1 176 000
18	Cher	48	576 000
19	Corrèze	36	432 000
	Corse	37	444 000

Et c'est uniquement le nombre supplémentaire par rapport à 2016, pour un supplément de 90 millions d'euros de subventions accordées par l'Etat aux départements...

Cela ne dit rien du coût global payé par les départements et

régions eux-mêmes. Et c'est sans compter tous les clandestins adultes pris en charge... Et cela ne dit pas à combien on en est en 2018...

C'est juste un chiffre, partie émergée de l'iceberg ( pour l'iceberg voir Note 1 en fin d'article ) : pour 2018, financement exceptionnel (il ne s'agit là que d'un supplément, notez le) de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2017 : 96 060 000 euros. Pour 8005 soi-disant mineurs non accompagnés. Comprenez : des clandestins – mineurs ou pas, allez donc vérifier ! – qui ont quelque part des parents auxquels la France, bonne pâte, se substitue.

Voilà un extrait de l'article 1 de l' Arrêté du 23 juillet 2018 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2017 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/23/SSAA1812826A/jo/texte>

Conformément aux engagements pris dans les courriers susvisés, les départements ayant accueilli un nombre supplémentaire de mineurs non accompagnés (MNA) au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016 se voient attribuer un financement exceptionnel de l'Etat. Le montant de ce financement est fixé à hauteur de 12 000 € par jeune supplémentaire pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016.

**Combien de Mineurs non accompagnés de plus dans votre département pour 2017 par rapport à 2016 ?**

	Départements	Nombre de MNA supplémentaires, confiés par l'autorité judiciaire, présents au 31/12/2017 par rapport au 31/12/2016	Montant de la compensation (euros)
1	Ain	63	756 000
2	Aisne	82	984 000
3	Allier	107	1 284 000
4	Alpes-de-Haute-Provence	0	-
5	Hautes-Alpes	8	96 000
6	Alpes-Maritimes	98	1 176 000
7	Ardèche	6	72 000
8	Ardennes	17	204 000
9	Ariège	5	60 000
10	Aube	64	768 000
11	Aude	47	564 000
12	Aveyron	40	480 000
13	Bouches-du-Rhône	263	3 156 000
14	Calvados	92	1 104 000
15	Cantal	16	192 000
16	Charente	7	84 000
17	Charente-Maritime	98	1 176 000
18	Cher	48	576 000
19	Corrèze	36	432 000
	Corse	37	444 000

21	Côte-d'Or	41	492 000
22	Côtes-d'Armor	65	780 000
23	Creuse	16	192 000
24	Dordogne	60	720 000
25	Doubs	57	684 000
26	Drôme	60	720 000
27	Eure	137	1 644 000
28	Eure-et-Loir	57	684 000
29	Finistère	92	1 104 000
30	Gard	106	1 272 000
31	Haute-Garonne	124	1 488 000
32	Gers	26	312 000
33	Gironde	383	4 596 000
34	Hérault	179	2 148 000
35	Ille-et-Vilaine	75	900 000
36	Indre	22	264 000
37	Indre-et-Loire	104	1 248 000
38	Isère	501	6 012 000
39	Jura	35	420 000
40	Landes	52	624 000
41	Loir-et-Cher	20	240 000
42	Loire	50	600 000

44	Loire-Atlantique	120	1 440 000
45	Loiret	105	1 260 000
46	Lot	10	120 000
47	Lot-et-Garonne	21	252 000
48	Lozère	9	108 000
49	Maine-et-Loire	87	1 044 000
50	Manche	29	348 000
51	Marne	46	552 000
52	Haute-Marne	21	252 000
53	Mayenne	51	612 000
54	Meurthe-et-Moselle	113	1 356 000
55	Meuse	31	372 000
56	Morbihan	77	924 000
57	Moselle	100	1 200 000
58	Nièvre	15	180 000
59	Nord	294	3 528 000
60	Oise	46	552 000
61	Orne	54	648 000
62	Pas-de-Calais	168	2 016 000
63	Puy-de-Dôme	72	864 000
64	Pyrénées-Atlantiques	95	1 140 000
65	Hautes-Pyrénées	24	288 000

66	Pyrénées-Orientales	30	360 000
67	Bas-Rhin	161	1 932 000
68	Haut-Rhin	131	1 572 000
69	Rhône	82	984 000
69 bis	Métropole de Lyon	195	2 340 000
70	Haute-Saône	37	444 000
71	Saône-et-Loire	22	264 000
72	Sarthe	94	1 128 000
73	Savoie	25	300 000
74	Haute-Savoie	75	900 000
75	Paris	0	-
76	Seine-Maritime	198	2 376 000
77	Seine-et-Marne	185	2 220 000
78	Yvelines	85	1 020 000
79	Deux-Sèvres	17	204 000
80	Somme	95	1 140 000
81	Tarn	54	648 000
82	Tarn-et-Garonne	35	420 000
83	Var	140	1 680 000
84	Vaucluse	97	1 164 000
85	Vendée	91	1 092 000
86	Vienne	0	-

87	Haute-Vienne	82	624 000
88	Vosges	47	664 000
89	Yonne	82	624 000
90	Territoire de Belfort	12	126 000
91	Essonne	283	3 288 000
92	Haute-de-Seine	218	2 818 000
93	Seine-Saint-Denis	202	2 424 000
94	Val-de-Marne	150	1 800 000
95	Val-d'Oise	126	1 698 000
	Total	8005	96 080 000

Et le graphique ne dit pas combien il y en avait déjà fin 2016...

On en fait moins pour nos chômeurs, nos SDF et nos retraités. Vivement un vrai Etat qui supprimera le droit du sol et la double nationalité, qui éjectera du pays ceux qui n'ont rien à y faire, qui classera l'islam comme secte dangereuse. Il y en a plus qu'assez de leur musique de m..., de leurs rombières bâchées, de leurs « jeunes » se comportant comme des bonobos en rut, et du reste. Vive Les Forbans, Little Bob, le pinard, le Cap d'Agde et sa baie des cochons, la pâté de campagne et le Requiem de Fauré !

Il y a en France des millions de chômeurs français, et parmi eux des millions de vrais Français.

La ville moyenne où je vis est exemplaire ; une vitrine du grand remplacement. Ces « migrants » vous les voyez un peu partout maintenant: des jeunes types (très peu de filles ) entre 20 et 30 ans munis de téléphones mobiles, habillés façon racaille mais pas de la frusque de friperie, et puis de plus



en plus de Blacks qui bien que parlant seulement quelques mots de français (et juste quand ça peut leur être utile) se sont débrouillés pour avoir des voitures que des ouvriers français ne peuvent se payer.

S'ils ont un boulot c'est une honte car la priorité devrait aller au travail des Français (eh oui, la gôche, la priorité nationale n'est pas une grossièreté). Et ne nous faites pas le coup des emplois dont les Français ne veulent pas, ça ne prend plus ! Et s'ils n'en ont pas, de boulot, ces réfugiés du climat, de l'ennui, de la glandouille, de la mouche tsétsé ou de la chasse à la blonde décérébrée suceuse de migrants, c'est une honte car nos impôts servent à nourrir ces envahisseurs. La solidarité nationale... au service des allogènes ! Pas mal, hein ? Du jamais vu, même dans les plus improbables délires de la speculative fiction !



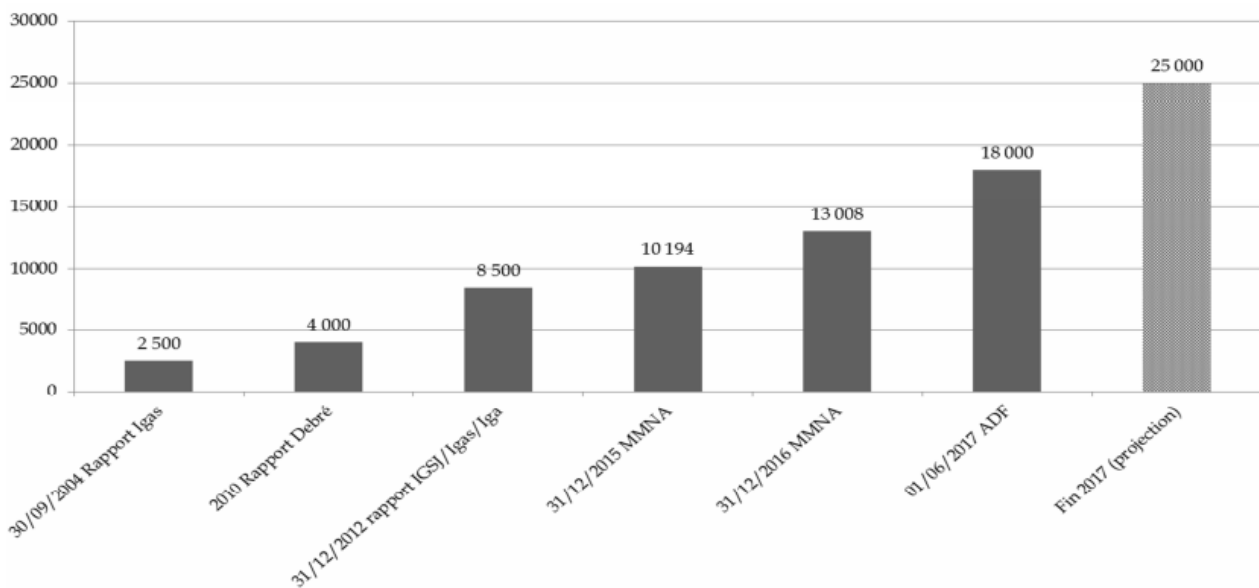
## Note 1 de Christine Tasin

Les chiffres officiels sont calamiteux. Et ce sont uniquement les chiffres officiels, ne tenant pas compte des hordes de mineurs ou se disant tels non répertoriés, non encadrés... qui ravagent nos centre ville.

Il y avait 13008 MNA en France le 31 décembre 2016... **Fin 2017 nous en étions donc à 13008 plus 8005 = 21013.**

**Le graphique ci-dessous montre clairement que l'arrivée de nouveaux MNA s'est considérablement accélérée depuis l'arrivée de Macron au pouvoir. Et on n'a pas les chiffres pour 2018.**

Nombre de MNA pris en charge par les conseils départementaux



Source : Informations compilées par les rapporteurs

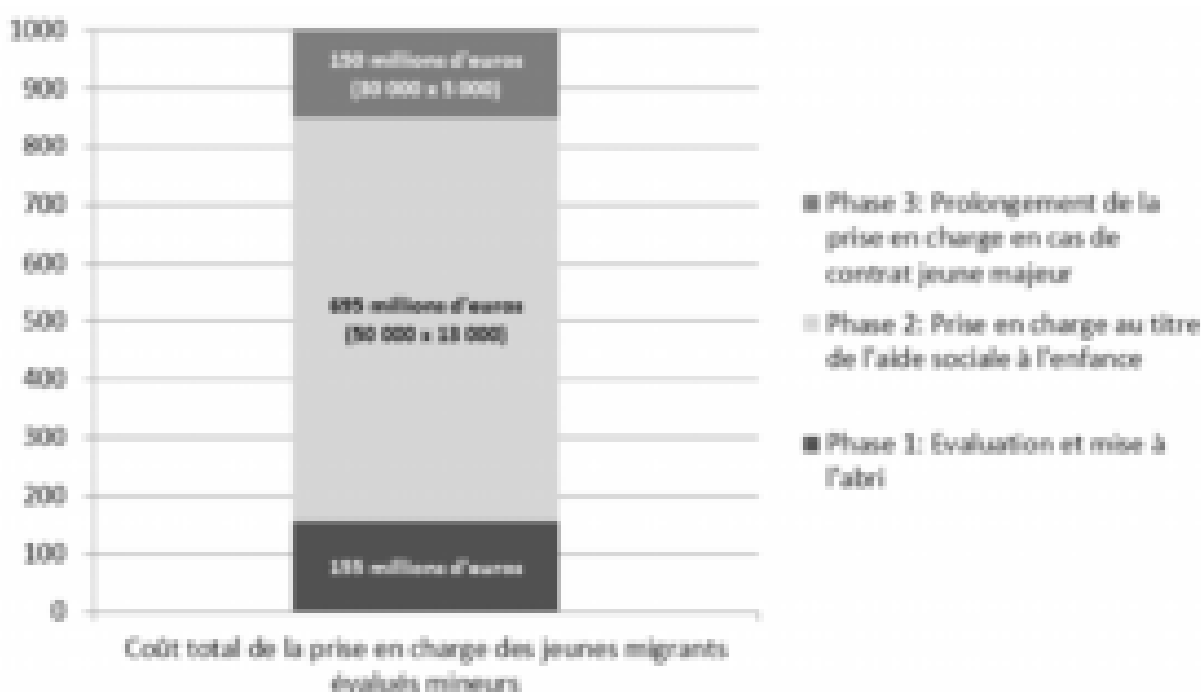
Source : Sénat, [Rapport d'information n° 598](#) fait au nom de la commission des affaires sociales, déposé le 28 juin 2017.

L'Aide sociale à l'enfance, une compétence des départements, est au bord de l'implosion. Depuis le début de la crise migratoire, ces services qui s'occupent de la question des mineurs isolés étrangers ont vu le nombre de bénéficiaires plus que doubler. **Entre 2016 et 2017, c'est une nouvelle dépense de 920 millions d'euros que les départements doivent décaisser pour prendre en charge les presque 12.000 nouveaux mineurs isolés arrivés en France.** A bout de souffle, les départements en

appellent aujourd'hui à l'Etat afin que ce dernier prenne en charge cette problématique.

Le nombre de demandeurs du statut de mineurs non accompagnés (MNA) a explosé ces dernières années. En 2005, d'après un rapport de l'Igas, on comptait 2.500 MNA pris en charge dans les départements. Selon le rapport 2016[1] de la Mission mineurs non accompagnés, ils seraient passés de 10.194 en 2015 à 13.008 mineurs étrangers pris en charge en 2016. En juin 2017, ce nombre a été évalué à 18.000. En vue de la constante augmentation du nombre de demandeurs, les projections visent 20.000 à 25.000 MNA sur le territoire français d'ici la fin de l'année 2017[2].

## Coût pour les départements de la prise en charge des MNA en 2016



Source : ADF

Source : Sénat, [Rapport d'information n° 598](#) fait au nom de la commission des affaires sociales, déposé le 28 juin 2017.

Le département du Val d'Oise explique déjà qu'en 4 ans, ces dépenses relatives sont passées de 4 à 17 millions d'euros. Une dépense intenable pour des départements, toujours plus sous pression et qui ne parviennent plus à suivre les dépenses sociales qui leur incombent. Comme [pour le RSA](#), de plus en plus de voix appellent à une recentralisation des problématiques sociales des départements vers l'Etat, d'autant que l'entrée sur le territoire est une responsabilité de l'Etat.

<http://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/un-point-sur-la-problematique-des-mineurs-non-accompagnes>

**Un MNA coûterait entre 50.000 et 60.000 euros par an à l'Aide sociale à l'enfance du département. Une fois majeur, le coût baisserait à 30.000 euros par an jusqu'à son autonomie. Les MNA représenteraient pour chaque département entre 10 et 20% du budget de l'Aide sociale à l'enfance...**

#### **Mineurs étrangers : le coût pharaonique de leur prise en charge**

Société. Comme le révèle Le Figaro, le coût de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) ne cesse d'augmenter. Le montant pourrait atteindre 1,5 milliard dans six mois.

Le sujet préoccupe de plus en plus les collectivités. Jusqu'où s'élèvera le coût de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) ? [Comme le révèle Le Figaro dans un dossier publié ce vendredi 16 février](#), le montant pourrait atteindre 1,5 milliard dans six mois, alors qu'il était évalué à 1 milliard en septembre dernier. « Les chiffres avaient déjà été multipliés par vingt entre 2016 et 2017 et le flux continue, crescendo. On ne sait pas comment nous allons finir 2018 », s'inquiète dans les colonnes du Figaro Jean-Marie Bernard, président du département des Hautes-Alpes (140.000 habitants), qui compte 1300 MNA.

#### **50.000 euros par jeune et par an**

A ce jour, le coût de la prise en charge d'un mineur étranger au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) atteint 50.000 euros par jeune et par an. Comme le rappelle toutefois Le Figaro, la contribution de l'État ne dépasse pas 1250 euros par mineur. Les départements assument ainsi tous les ans 25.000 cas, soit 1,25 milliard d'euros. Le 6 mars prochain, Edouard Philippe recevra le président des départements de France pour tenter de trouver une issue à ce problème particulièrement sensible.

<https://www.valeursactuelles.com/societe/mineurs-etrangeurs-le-cout-pharaonique-de-leur-prise-en-charge-93330>

#### **Question de Béotienne :**

Au-delà du scandale de cette immigration clandestine, illégale, qui arrive en terrain conquis, comment peut-on justifier de tels coûts ? Qui se sucre au passage ? Associations, interprètes, fournisseurs de services ( repas entre autres...) ?